



Tonnerre, mercredi 15 mai 2019

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous convier à la réunion du conseil communautaire de la Communauté de Communes « Le Tonnerrois en Bourgogne » qui se tiendra le :

Mardi 21 mai 2019, à 19 h 00
à la salle polyvalente
59, Grande rue - 89160 ANCY LE FRANC

L'ordre du jour prévisionnel est le suivant :

ADMINISTRATION GENERALE

- *Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 2 avril 2019*

FINANCES

- *Participations aux associations et organismes pour 2019*
- *Admissions en non-valeur (budget principal et budget OM)*
- *Convention avec le CDT pour la mutualisation d'un véhicule*

RESSOURCES HUMAINES

- *Modification de l'annexe « régime indemnitaire hors RIFSEEP »*
- *Modification de la délibération portant sur le Compte Epargne Temps (en adéquation avec le nouveau règlement intérieur)*
- *Modification du tableau des emplois*

SCOLAIRE :

- *Frais de fonctionnement des écoles primaires (coût/élève) : participation des communes extérieures*

ENFANCE/JEUNESSE :

- *Modification de la tarification du service ALSH concernant le temps périscolaire du soir : ajout de deux nouveaux forfaits*

ECONOMIE

- *ZAE d'Ancy-le Franc : vente de terrain à la SEML Yonne Equipement*
- *Immobilier d'entreprises CIBBA : proposition d'octroyer une subvention*

URBANISME

- *Prescription de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*
- *Service ADS : Convention de prestation de services avec la commune de Deux Rivières*

SANTE :

- *Maison de Services au Public : demande de subvention au titre du FNADT*

ENVIRONNEMENT

- *Service Public d'Elimination des Déchets : convention-type EcoDDS*

Une note synthétique est jointe à la présente convocation ainsi que les documents supports ou projets d'actes s'il y a lieu.

Comptant sur votre présence, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, mes plus cordiales salutations.

La Présidente de la Communauté de Communes
Le Tonnerrois en Bourgogne



Anne JERUSALEM

En cas d'empêchement, merci de transmettre la convocation à votre suppléant ou de remettre un pouvoir à un autre délégué titulaire.